PASS de l'Hôpital Tenon

4 rue de la Chine 75020 Paris



Vous avez besoin de soins ?

Vous n'avez pas d'assurance maladie et vous avez des difficultés financières ?

Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

Une équipe médicale, paramédicale et sociale vous accueillera et évaluera votre situation médicale et sociale pour vous accompagner vers les soins et vous conseiller dans les démarches administratives à suivre.

Comment venir à l'hôpital?

Métro: Gambetta (ligne 3) Gambetta Pelleport (Ligne 3 bis) **Autobus**: Arrêt Place Gambetta ou Mairie du 20^{ème} (Lignes 26 – 60 – 61 – 64 – 69) Arrêt Hôpital Tenon (Ligne 102)

Comment fonctionne la PASS?

Vous avez plus de 18 ans, vous avez besoin de voir un médecin :

- Vous pouvez vous adresser au Service d'Accueil des Urgences. Un médecin vous recevra et pourra, si nécessaire, vous adresser à une consultation médicale de l'hôpital.
 Les consultations de Gynécologie-obstétrique et Planification familiale sont accessibles si vous avez plus de 15 ans
- Après avoir vu le médecin, un(e) assistant(e) social(e) du service d'accueil des urgences ou de la consultation spécialisée vous recevra, si possible sans rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Quelles sont les prestations accessibles à travers la PASS ?

- Consultations urgentes de médecine générale
- Consultations de médecine spécialisée
- Accompagnement social et aide à l'ouverture de droits à l'assurance maladie
- Possibilité de remise de médicaments sur ordonnance médicale du médecin du service
- Prise de sang
- Radios

En cas d'urgence médicale appelez le 15 (appel gratuit, accessible 24h/24) ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

Les soins ne sont pas gratuits ! En fonction d'une évaluation médicale et sociale la PASS pourra vous aider à trouver une prise en charge financière de tout ou partie des soins.

Comment contacter la PASS?

Service Social:

01 56 01 61 55

Où trouver la PASS?



Le service des urgences se trouve dans le bâtiment BUCA (violet). L'entrée s'effectue directement côté rue.

PASS de l'Hôpital Tenon

4 rue de la Chine 75020 Paris

Standard: 01.56.01.70.00

Pour en savoir plus sur l'hôpital et sur la PASS

http://www.aphp.fr/permanence-dacces-aux-soins-de-sante-tenon

Contacts

Coordinateur médical : Monsieur le Professeur GRATEAU - 01 56 01 76 21

Référent du Service social : Annie CARRON (Responsable Service social) - 01 49 28 27 01

Liste des contacts des référents PASS

Dernière mise à jour : novembre 2014

Coordinateur médical Monsieur le Professeur gilles.grateau@aphp.fr 01 56 01 76 21

GRATEAU

Assistante sociale NERET Jessica <u>Jessica.neret@aphp.fr</u> 01 56 01 61 55

Prestations médicales et d'accompagnement en lien avec la PASS

- Possibilité d'interprétariat
- La maternité accueille de manière inconditionnelle les femmes sans couverture sociale et enceinte. Elles seront examinées et, selon la volonté de la femme et la situation, inscrite pour l'accouchement sur le site. Un accompagnement social est mis en place dès l'inscription.

Conseils d'orientation vers la PASS à destination des professionnels

- ✓ La PASS n'est pas un service d'urgence. En cas de gravité orientez le patient vers les services compétents (15, SAU...).
- ✓ Recommandez au patient de venir aux horaires indiqués.
- ✓ Pensez à fournir au patient une lettre d'accompagnement, expliquant si possible les suivis sanitaires et sociaux déjà entamés et donnant d'éventuels repères permettant d'améliorer la confiance (ex : veiller à nommer par son prénom féminin une personne transgenre si elle est d'apparence féminine, ex : prendre en compte le fait que le patient est illettré ou analphabète...).
- ✓ Recommandez au patient de ne pas hésiter à se faire accompagner par une personne de confiance.
- ✓ Conseillez au patient, dans la mesure du possible, de se présenter avec les documents médicaux et administratifs en sa possession (résultats d'examens, ordonnances, attestation carte vitale, carte d'identité ou passeport...).